



Procédure de remboursement sur la base de l'article 107, alinéa 1, lettre b, LTVA et des articles 151 à 156 OTVA

Liste des pays (dans l'ordre alphabétique)

Les pays suivants remplissent les conditions pour l'octroi de la réciprocité:

Pays	Restrictions/Remarques	Base	Remboursement possible?	OTVA
Allemagne	Pas de remboursement de la TVA grevant les carburants et les frais de voyage forfaitaires.	Déclaration de réciprocité	oui	152/a
	Intérêts rémunérateurs	Réciprocité	oui	156
Arabie Saoudite	Jusqu'à l'année de requête 2018: système fiscal différent.	Convention	oui	152/c
	Dès l'année de requête 2019: Introduction TVA.	Pour l'instant aucune	Remboursement à nouveau possible dès que les déclarations de réciprocité auront été échangées. Date inconnue pour l'instant.	152/a
Australie		Convention	oui	152/a
Autriche	Dès l'année de requête 2022 (factures 2021): pas de remboursement de la TVA grevant les carburants	Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Bahreïn	Ne connaît pas d'impôt comparable à la TVA suisse.	Convention	oui	152/b
Belgique		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
	Intérêts rémunérateurs	Réciprocité	oui	156
Bermudes	Système fiscal différent.	Convention	oui	152/b
Bulgarie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a

Pays	Restrictions/Remarques	Base	Rembour- sement possible?	OTVA
Canada	Remboursement de la TVA exclusivement pour les: <ul style="list-style-type: none"> • frais afférents à des foires (supportés par les exposants) • frais de participation à des conférences ou à des séminaires, etc., internationaux non publics (supportés par les participants) • prestations d'hébergement (au max. 30 jours) 	Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Chypre		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Croatie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Danemark	Remboursement de la TVA sur nourriture et boissons seulement à 25%.	Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Emirats arabes unis	Années de requête 2017 et 2018 (factures du 01.01.2016 au 31.12.2017)	Autre système fiscal	oui	152/b
	Année de requête 2019 (factures du 01.01.2018 au 31.12.2018) – Introduction de la Taxe sur la valeur ajoutée	Clarification encore en cours concernant le moment de la validité de la convention.	non	
	Dès l'année de requête 2020 (factures dès le 01.01.2019)	Convention	oui	152/a
Espagne		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
	Intérêts rémunératoires	Réciprocité	oui	156
Estonie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Etats-Unis d'Amérique	Système fiscal différent.	Convention	oui	152/c
Finlande		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
France		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Grande-Bretagne	Restrictions: Pas de réciprocité avec Jersey, Guernesey et les autres îles Anglo-normandes (Herm, Sark, Alderney), étant donné qu'elles sont autonomes.	Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Grèce		Déclaration de réciprocité	oui	152/a

Pays	Restrictions/Remarques	Base	Rembour- sement possible?	OTVA
Hong Kong	Ne connaît pas d'impôt comparable à la TVA suisse.	Convention	oui	152/b
Hongrie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Irlande		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Islande	Dès l'année de requête 2021 (factures dès le 01.01.2020).	Convention	oui	152/a
Israël	Taux zéro pour différentes prestations.	Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Italie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
	Intérêts rémunératoires	Réciprocité	oui	156
Japon		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Lettonie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Lituanie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Luxemburg		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Macédoine		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Malte	Dès l'année de requête 2016 (factures dès le 01.01.2015).	Convention	oui	152/a
Monaco		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Norvège		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Pays-bas		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Pologne		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Portugal		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
République tchèque	Nouveau dès l'année de requête 2014: Pas de remboursement TVA sur: <ul style="list-style-type: none"> • frais de voyage, d'hébergement et de ravitaillement • taxes téléphoniques • taxi • carburant 	Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Roumanie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
République de Serbie	Dès l'année de requête 2016 (factures dès le 01.01.2015).	Déclaration de réciprocité	oui	152/a

Pays	Restrictions/Remarques	Base	Rembour- sement possible?	OTVA
Slovaquie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Slovénie		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Suède		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Taiïwan		Déclaration de réciprocité	oui	152/a
Turquie	Remboursement de la TVA, exclusivement pour les: <ul style="list-style-type: none"> • prestations dans le domaine des transports (prestations de transport), inclus les dépenses de carburant, pièces détachées, frais de maintien et de réparation • prestations en relation avec la participation à des expositions et des foires (frais supportés par les exposants) inclus les frais pour des prestations d'hébergement et des prestations de la gastronomie 	Déclaration de réciprocité	oui	152/a

Le requérant, dont le siège se trouve dans un état ne figurant pas sur la liste des états, à la possibilité de prouver à l'AFC que les conditions pour l'octroi de la réciprocité sont malgré tout données selon l'article 152 alinéa 1 OTVA.

Les exigences permettant de fournir la preuve sont décrites sur la page internet de l'AFC:
www.estv.admin.ch → Taxe sur la valeur ajoutée → VAT-Refund - Tax free → VAT-Refund → Réciprocité